



# Année scolaire 2020/2021

Scolaire - Périscolaire



## L'emploi du temps de l'enfant à la rentrée

L'emploi du temps de la semaine de votre enfant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les écoles maternelles et élémentaires est le suivant :

- **Pour les écoles du village, Saint Exupéry, Revinco et Antoniotti :**

- ✓ L'accueil garderie de : 7h45 jusqu'à 8h20.
- ✓ Ouverture des grilles à 8h20.
- ✓ Les horaires de la classe : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.
- ✓ La pause du midi se déroule de 11h30 à 13h30.
- ✓ L'accueil garderie du soir est ouvert de 16h30 à 18h15.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 ⏴ 8h20	Accueil garderie	Accueil garderie	CENTRE DE LOISIRS 7H45 - 18h	Accueil garderie	Accueil garderie
8h30 ⏴ 11h30	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
11h30 ⏴ 13h30	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison		Restauration scolaire ou déjeuner à la maison	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison
13h30 ⏴ 16h30	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
16h30 ⏴ 18h15	Accueil garderie	Accueil garderie		Accueil garderie	Accueil garderie

- **Pour l'école de la Marana**

- ✓ L'accueil garderie de : 8h jusqu'à 8h35.
- ✓ Ouverture des grilles à 8h35.
- ✓ Les horaires de la classe : 8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h45.
- ✓ La pause du midi se déroule de 11h45 à 13h45.
- ✓ L'accueil garderie du soir est ouvert de 16h45 à 18h.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h ⏴ 8h35	Accueil garderie	Accueil garderie	CENTRE DE LOISIRS 7h45 - 18h	Accueil garderie	Accueil garderie
8h45 ⏴ 11h45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
11h45 ⏴ 12h15	Service garderie	Service garderie		Service garderie	Service garderie
12h15 ⏴ 13h45	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison		Restauration scolaire ou déjeuner à la maison	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison
13h45 ⏴ 16h45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
16h45 ⏴ 18h	Accueil garderie	Accueil garderie	Accueil garderie	Accueil garderie	

### Service Scolaire et Périscolaire :

servicescolaire@mairie-borgo.fr / 04.95.58.45.45

www.ville-borgo.com

Du lundi au jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h

Le vendredi : 8h30/12h



Mairie de Borgo

## Comment inscrire mon enfant à ces temps d'activités ?

Un dossier d'inscription extrascolaire est disponible à l'accueil de votre mairie ou sur le site internet [www.ville-borgo.com](http://www.ville-borgo.com) pour inscrire votre enfant aux activités suivantes :

- = Accueil du matin
- = Restauration du midi (pause méridienne)
- ▲ = Accueil du soir
- ★ = Circuit transport scolaire
- ◆ = Centre de loisirs



## Les accueils périscolaires (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- Pour les écoles du village, Saint Exupéry, Revinco et Antoniotti :

- ✓ ● L'accueil du matin (7h45 à 8h20)
- ✓ ▲ L'accueil du soir (16h30 à 18h15)

- Pour l'école de la Marana

- ✓ ● L'accueil du matin (8h à 8h35)
- ✓ ▲ L'accueil du soir (16h45 à 18h)



Organisé au sein de l'école, l'accueil du matin et du soir est un temps libre pour votre enfant, favorisant le jeu avec ses camarades en toute sécurité. Du matériel pédagogique est à sa disposition sous la surveillance du personnel communal.

**Le règlement de la garderie est mensualisé. Un forfait s'applique en fonctions de vos revenus. Celui-ci s'effectue auprès du service scolaire par prélèvement, chèques ou espèces.**

## La pause méridienne (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- Pour les écoles du village, Saint Exupéry, Revinco et Antoniotti :

- ✓ ■ La pause du midi (11h30 à 13h30)

- Pour l'école de la Marana

- ✓ ■ La pause du midi (11h45 à 13h45)



C'est le moment où votre enfant, après le temps d'apprentissage du matin peut déjeuner, se relaxer en bénéficiant d'un encadrement municipal. Cette pause est un moment éducatif où l'enfant découvre la vie en collectivité. Elle s'effectue en deux temps : un temps consacré au repas puis un temps dédié à la détente et aux jeux.

L'objectif prioritaire du déjeuner est d'assurer à l'enfant un repas équilibré, correspondant à ses besoins nutritionnel et d'encourager la découverte du goût. Les menus sont conçus par la diététicienne de notre prestataire qui équilibre les repas sur la semaine. Tous les mois le menu est publié sur le site de la ville, et **une réservation doit être effectuée via une application internet auprès des services scolaires.** Le repas s'effectue en un service.

Alternativement, les enfants bénéficient d'un véritable moment récréatif avec des espaces de jeux en extérieur et du matériel adapté ainsi qu'un espace de jeux intérieur en cas d'intempéries.

**Le règlement de la cantine est mensualisé. Chaque jour de fréquentation de votre enfant est facturé. Celui-ci est a effectué auprès du service scolaire par prélèvement, chèques ou espèces.**

# Le transport scolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi) Inscription obligatoire au Service Scolaire

## ★ Le circuit de transport :

Un service de transport scolaire des élèves des classes élémentaires est organisé pour les enfants scolarisés à l'école Dominique Antoniotti.

Le transport scolaire fonctionne le matin et le soir.

Pour que votre enfant puisse bénéficier de ce service, vous devez obligatoirement résider à Borgo dans les secteurs desservis (Porettonne et Lanciatojo) et votre enfant doit fréquenter l'école Dominique Antoniotti. Une inscription est obligatoire auprès du service scolaire pour qu'il puisse vous remettre la carte de transport donnant accès au bus.

### ✓ Arrêt ligne de Bus Porettonne - Groupe Scolaire Dominique Antoniotti

- Magic Stock
- Lycée Agricole
- Centu Chiave
- Lotissement Santa Catalina
- Résidence la Lagune
- Pianone
- Les chênes
- Valrose
- San Ornello
- Lotissement Mare e Monte
- Lotissement les hauts de Rasignani
- Groupe Scolaire Dominique Antoniotti



### ✓ Arrêt ligne de Bus Lanciatojo - Groupe Scolaire Dominique Antoniotti

- Lanciatojo
- Macchiese
- Groupe Scolaire Dominique Antoniotti

**Pour pouvoir prendre le bus, chaque enfant doit être en possession de sa carte.**

# Le centre de loisirs (Les mercredis et vacances scolaires) Revinco (3 - 6 ans) & Antoniotti (6 - 12 ans)

## ◆ 1<sup>ère</sup> étape, gérée par le service scolaire TRANSMISSION DU DOSSIER

Le dossier est composé de la fiche de liaison sanitaire (2020-2021 : pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021) ainsi que des pièces jointes (liste des pièces à fournir notée sur la fiche d'inscription) à remettre au service scolaire. Celui-ci validera votre dossier et transmettra toutes les informations au centre aéré.

## ◆ 2<sup>ème</sup> étape, gérée par le prestataire RESERVATIONS AU CENTRE DE LOISIRS

Dès la validation de votre dossier, votre enfant pourra se rendre au centre aéré :

- **Les mercredis**, une réservation doit être effectuée chaque mois
- **Pour les vacances scolaires**, une fiche de réservation distribuée au préalable (1mois avant les vacances) devra être remise au centre aéré pour enregistrer votre réservation 15 jours avant le début des vacances



**Le règlement du centre de loisirs est mensualisé et doit être réglé auprès de notre prestataire.**

# Comment effectuer ses réservations ?

Les fiches de réservation pour les mercredis et vacances scolaires sont disponibles :

- Sur le site de la commune [www.ville-borgo.fr](http://www.ville-borgo.fr).
- Envoyées sur la boîte mail des parents.
- Distribuées dans les écoles.
- Disponibles au centre social.

*Exemple de fiche pour les vacances scolaires*

*Exemple de fiche pour les mercredis*

Ces fiches sont à déposer au centre social et au centre de loisirs.

Pour des renseignements supplémentaires, contactez le centre aéré aux numéros suivants :

- Pour les 3 - 6 ans : 06.24.67.90.93
- Pour les 7 - 12 ans : 06.24.67.90.95
- Adresse mail : [contact@assoelj.fr](mailto:contact@assoelj.fr)

## La caisse des écoles

La caisse des écoles a été créée pour aider les familles à faire face aux dépenses scolaires. Son but est donc de remettre à chaque enfant un ensemble de fournitures scolaires en début d'année de la façon suivante :

- Pour les primaires : Lors de la rentrée scolaire, après règlement en mairie.
- Pour les maternelles : Le matériel est remis directement aux enseignants.

Le matériel fourni est le suivant: Ciseaux, compas, équerre, double-décimètre, rapporteur, crayons, stylos, gomme, taille-crayons, colle, cahiers, classeurs, feuilles papier, feuilles dessin, pinces, protège-cahier, etc....)

**Le règlement de la caisse des écoles doit se faire au plus tard avant le jour de la rentrée scolaire en mairie par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces. Un barème est établi selon le nombre d'enfants par foyer.**

## Contact utiles

Vous avez une question ?

- Sur une facture : Service scolaire : 04.95.58.45.45
- Sur la réservation ou une annulation au centre de loisirs :
  - Pour les 3 - 6 ans : 06.24.67.90.93
  - Pour les 7 - 12 ans : 06.24.67.90.95
- Sur les temps périscolaires (matin/midi/soir) : Affaires scolaires : 04.95.58.45.45